

 <p>VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES</p>		<p>ZA les Chauffours BP 1032 62710 Courrières Email : fmdformation@orange.fr Site : fmd-formation.fr Tél : 03.91.83.33.68</p>	<p>Référence : D292 Date d'application : 08/11/2019</p>	<p>Page : 1/3</p>
---	---	---	---	-------------------

PROGRAMME DE FORMATION AIPR CONCEPTEUR

Objectifs :

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Public :

Toute personne salariée du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

Pré-requis : Etre âgé d'au moins 18 ans. Etre apte physiquement (visite médicale médecin du travail).

Durée : 7 Heures

Théorie : 6H Tests : 1H

Compétences : Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques réactualisées.

Délai d'accès : Délai d'accès sous dix jours.

Infrastructures et moyens matériels : Infrastructures et des moyens matériels permettant les conditions réelles de travail

Accessibilité : Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, locaux adaptés à recevoir des personnes handicapées.

Nombre minimum et maximum de stagiaires par session : de 2 à 10

Tarifs : Voir le devis et les conditions générales de vente

Programme :

Connaître le contexte réglementaire :

- Pourquoi une AIPR ?
- Les différents acteurs (concepteur, encadrant, opérateur), leurs rôles et responsabilités
- Les principaux documents

Connaître plus particulièrement le rôle de l'opérateur :

- Situer son rôle
- Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens

Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques :

- Des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents)
- Les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégré, tracé)

Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle

Comprendre et respecter :

- Son environnement
- Les marquages-piquetages
- Les signes avertisseurs et indicateurs
- Lire le terrain
- Comprendre les moyens de repérage

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable

Savoir apprécier l'imprécision :

- Du positionnement des ouvrages
- De la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux

Maintenir les réseaux existants (intégré, tracé)

En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables

Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

En complément des compétences de l'opérateur, le concepteur devra avoir acquis les compétences des encadrants :

Connaître plus particulièrement le rôle de l'encadrant :

- Situer son rôle
- Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

 <p>VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES</p>		<p>ZA les Chauffours BP 1032 62710 Courrières Email : fmdformation@orange.fr Site : fmd-formation.fr Tél : 03.91.83.33.68</p>	<p>Référence : D292 Date d'application : 08/11/2019</p>	<p>Page : 2/3</p>
<p>PROGRAMME DE FORMATION (suite) AIPR CONCEPTEUR</p>				

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique. • Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires. • S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition. • Préparer à l'obtention de l'examen pour valider le contrôle des compétences (examen AIPR). 	<p>Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux cités dans l'arrêté prévu à l'article R.554-29 du code de l'environnement</p> <p>Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT et respecter les recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent</p> <p>Lire un plan de réseau, situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie à partir des éléments dont ils disposent</p> <p>Utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle</p> <p>Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition</p> <p>Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition</p> <p>Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable</p> <p>Connaître les règles d'arrêt de chantier</p> <p>Maintenir un accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux</p> <p>Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage</p> <p>Connaître la préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie)</p> <p>En complément des compétences de l'opérateur et de l'encadrement, le concepteur devra être capable de :</p> <p>Connaître plus particulièrement le rôle de concepteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle • Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau dans l'organisation de chantier, en lien avec la présence des réseaux <p>Analyser les risques liés aux réseaux existants et à construire et définir et adapter les mesures de prévention</p> <p>Connaître le rôle du responsable de projet pour la préparation des projets de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investigations complémentaires ou clauses du marché pour l'encadrement des travaux en zone d'incertitude • Clauses du marché prévoyant l'absence de préjudice pour les entreprises dans certaines circonstances, marquage-piquetage <p>Respecter et appliquer les procédures de prévention en amont du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du PPSPS • Plan de prévention • DT, DICT • Demande de mise hors tension • Distances de sécurité
<p>Public : Toute personne salariée d'une entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux...). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « Encadrant ».</p>	
<p>Pré-requis : Etre âgé d'au moins 18 ans. Etre apte physiquement (visite médicale médecin du travail).</p>	
<p>Durée : 7 Heures Théorie : 6H Tests : 1H</p>	
<p>Compétences : Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques réactualisées.</p>	
<p>Délai d'accès : Délai d'accès sous dix jours.</p>	
<p>Infrastructures et moyens matériels : Infrastructures et des moyens matériels permettant les conditions réelles de travail.</p>	
<p>Accessibilité : Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, locaux adaptés à recevoir des personnes handicapées.</p>	
<p>Nombre minimum et maximum de stagiaires par session : de 2 à 10</p>	
<p>Tarifs : Voir le devis et les conditions générales de vente</p>	

 <p>VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES</p>		<p>ZA les Chauffours BP 1032 62710 Courrières Email : fmdformation@orange.fr Site : fmd-formation.fr Tél : 03.91.83.33.68</p>	<p>Référence : D292 Date d'application : 08/11/2019</p>	<p>Page : 3/3</p>
<p>PROGRAMME DE FORMATION (suite) AIPR CONCEPTEUR</p>				

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique. • Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires. • S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition. • Préparer à l'obtention de l'examen pour valider le contrôle des compétences (examen AIPR). 	<p>Sensibiliser, informer, transmettre les instructions à l'encadrement de chantier</p> <p>Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou dommage</p> <p>Gérer les aléas de chantier en cas de dangers liés à la découverte de réseaux (ordre d'arrêt de reprise de chantier)</p> <p>Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur, paper board, films, ...</p> <p>Supports remis aux participants : Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide- mémoire de la formation. (Livret AIPR Concepteur, MEMO FORMA)</p> <p>Modalités d'évaluation : Les moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire en cours et à la fin de la formation.</p>
<p>Public : Toute personne salariée d'une entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux...). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « Encadrant ».</p>	<p>QCM par ticket fourni sur site AIPR</p> <p>Méthodes d'évaluation : Test théorique sur tablette en lien avec le site DT-DICT</p> <p>Validation : L'AIPR</p> <p>Formalisation à l'issue de la formation : attestation de formation par FMD Formation,</p>
<p>Pré-requis : Etre âgé d'au moins 18 ans. Etre apte physiquement (visite médicale médecin du travail).</p>	<p>Résultats Obtenus en 2019 : Le niveau de performance et d'accomplissement de la prestation est de 97,80%</p>
<p>Durée : 7 Heures Théorie : 6H Tests : 1H</p>	
<p>Compétences : Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques réactualisées.</p>	
<p>Délai d'accès : Délai d'accès sous dix jours.</p>	
<p>Infrastructures et moyens matériels : Infrastructures et des moyens matériels permettant les conditions réelles de travail.</p>	
<p>Accessibilité : Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, locaux adaptés à recevoir des personnes handicapées.</p>	
<p>Nombre minimum et maximum de stagiaires par session : de 2 à 10</p>	
<p>Tarifs : Voir le devis et les conditions générales de vente</p>	